

MANUEL DES POLITIQUES ET DES PROCÉDURES	1709
2026/03/17	Politique d'attribution de la Bourse Vague jeunesse

1. ÉNONCÉS ET OBJECTIFS

La présente politique vise à encourager l'engagement, la créativité et la participation des jeunes de la municipalité de Shippagan en offrant une bourse d'un maximum de 2 000 \$ pour soutenir la réalisation d'un projet initié par un ou des jeunes.

Cette bourse vise à permettre aux jeunes de 6 à 18 ans de mettre en place une initiative positive pour la communauté, qu'elle soit culturelle, sportive, environnementale, sociale, ou éducative.

2. DÉFINITIONS

Jeune : Personne âgée de 6 à 18 ans fréquentant un établissement d'enseignement ou un organisme de la municipalité.

Projet communautaire : Activité créée par un ou des jeunes pour avoir un effet positif sur la communauté

Organisme : École, association ou groupe qui peuvent soutenir le projet.

Parent ou mentor : Personne responsable d'un ou des jeunes participants qui appuie le projet.

Rapport final : Compte rendu à la municipalité avec les résultats, photos et retombées du projet.

3. MODALITÉS DE LA POLITIQUE

3.1. Critères d'admissibilités :

- Être proposé par un jeune ou un groupe de jeunes âgés de 6 à 18 ans (le projet doit être soutenu par un parent, une école ou un organisme);
- Être réalisé sur le territoire de Shippagan;
- Être un nouveau projet et non une activité déjà existante;
- Avoir un lien et un impact positif sur la communauté;
- Doit être réalisé avant le 31 décembre de l'année courante;
- Une seule demande peut être déposée par projet. Toutefois, une même personne peut présenter plusieurs demandes si les projets sont différents.

3.2. Engagements liés au projet :

- Remplir le formulaire d'application et l'échéancier avant la date annoncée de remise;
- Mentionner Shippagan comme partenaire;
- Remettre le rapport final et les photos dans un délai d'un mois suivant la réalisation du projet.
- Si aucun projet n'est retenu pour l'année courante, les fonds non utilisés seront ajoutés au budget de l'année suivante.

3.3. Grille d'évaluation

- L'administration sera responsable d'évaluer les projets selon les critères d'admissibilité et l'impact sur la communauté.
- Les projets seront évalués à l'aide d'une grille d'évaluation ci-jointe en annexe.
- Les résultats seront présentés au Conseil pour adoption.
- Advenant une égalité des pointages, les projets seront évalués ou jugés par le Conseil.

4. RESPONSABILITÉ

L'administration municipale a la responsabilité de faire appliquer cette politique.

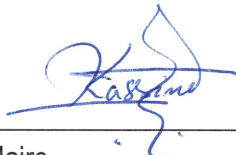
5. ENTRÉE EN VIGUEUR :

La présente politique d'attribution de la Bourse vague jeunesse entre en vigueur à compter de sa date d'adoption par le conseil municipal.

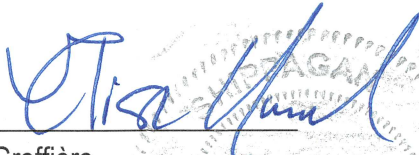
Adoptée par résolution du conseil municipal le _____ 25 mars 2026 _____.

Modification adoptée par résolution du conseil municipal le _____.

Modification adoptée par résolution du conseil municipal le _____.



Maire



Greffière



ANNEXE 1

Grille d'évaluation – Vague Jeunesse !

Nom du projet : _____					
Nom du demandeur : _____					
Information du mentor : _____					
Le projet aura-t-il un impact positif pour les citoyens de Shippagan?	Aucun 0 point	Limité 2 points	Modéré 5 points	Significatif 8 points	
Combien de personnes pourraient bénéficier du projet?	Aucune 0 point	De 1 à 10 2 points	De 11 à 50 5 points	50 et plus 8 points	
Le projet est-il innovant?	Pas du tout 0 point	Un peu 2 points	Modérément 5 points	Très innovant 8 points	
Les étapes du projet sont-elles bien expliquées?	Pas du tout 0 point	Moyen 2 points	Bien 5 points	Excellent 8 points	
Le projet peut-il réellement être réalisé avec le budget de 2 000 \$ ou moins?	Pas du tout 0 point	Peu probable 2 points	Moyennement probable 5 points	Très probable 8 points	
Peut-il inspirer d'autres initiatives jeunesse?	Pas du tout 0 point	Un peu 2 points	Moyennement 5 points	Beaucoup 8 points	
GRAND TOTAL					/90